EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n°23-055
COLLINES ISERE NORD COMMUNAUTE

Acte mis en ligne le :	04/07/2023

Nombre de Membres En exercice : 36 Présents : 18 Votants : 24

Sans condition de quorum,
car il s'agit d'une 2ème convocation faute de quorum à la 1ère convocation du 22 juin 2023

L'an 2023, le mardi 27 juin à 18h30, le conseil communautaire de Collines Isère Nord communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes à Heyrieux, sous la présidence de René PORRETTA, Président. Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET (Heyrieux)

Présents : (Bonnefamille) ; Pierre-Louis ORELLE (Charantonnay) ; Christian REY (Diémoz) ; Alain CAUQUIL, Christine FASSINOT (Grenay) ; Martine CHASTAGNARET, Albert GIRERD-POTIN, Christine NOWAK, Michel REVEYRAND, Patrick ROSET (Heyrieux) ; René PORRETTA (Oytier-Saint-Oblas) ; Véronique CHARDON, Bernard COCHARD (Roche) ; Patrick CASTAING, Brigitte GROIX Valérie MICHA-FRACHON, Joël TERRY (Saint-Georges d'Espéranche) ; (Saint-Just Chaleyssin) ; Christophe BADUFLE, Bernard JULLIEN (Valencin).

Absents : Daniel ANGONIN, Fabien BICHET, Isabelle BOUQUET, Michel CARLES, Monique DELAY, Vanessa DEVAUX, Julie GASS-VERNAY, Valérie GENDRIN, Ludovic HIRTH, Isabelle HUGOU, Laurence MUCCIARELLI, Murielle MUSTI, Alain NEPLE, André QUEMIN, Régis ROUSSEL, Maryline TASCIOTTI, Alexandra THOMAS, Aurélie VERNAY.

Procurations : Daniel ANGONIN à Patrick ROSET
Valérie GENDRIN à Martine CHASTAGNARET
Ludovic HIRTH à Bernard JULLIEN
Laurence MUCCIARELLI à Christian REY
Murielle MUSTI à René PORRETTA
Aurélie VERNAY à Bernard COCHARD

CENTRE DE LOISIRS INTERCOMMUNAL DE ROCHE – REVISION DE L'ENVELOPPE DE L'OPERATION DE CONSTRUCTION ET MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

Classification contrôle de légalité : 1.6

Le Président rappelle les délibérations du Conseil Communautaire relatives au projet de Construction d'un Centre de Loisirs Intercommunal sur la commune de Roche :

- délibération du 30 septembre 2021 donnait un accord de principe aux travaux de construction d'un Centre de Loisirs sur la commune de Roche pour un montant de 650 000 €HT,
- délibération du 18 novembre 2021 approuvait le recours à SARA AMENAGEMENT pour un accompagnement de type « délégation de maitrise d'ouvrage » et autorisait le lancement des marchés de maitrise d'œuvre et de travaux.

Compte tenu du contexte inflationniste, du coût des matières premières et matériaux de construction, l'estimation initiale n'est pas suffisante et empêche la poursuite du projet ; il est donc nécessaire de porter le montant des marchés de travaux à 750 000 €HT, ce qui porte le montant estimatif du projet à 1 000 000 € HT.

Par ailleurs, et afin de ne pas perdre davantage de temps dans le processus de réalisation de ce projet, il est nécessaire d'autoriser le Président à attribuer, courant de l'été, le marché passé en procédure adaptée pour l'équipe de maitrise d'œuvre estimé à 99 000 € HT.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- D'APPROUVER la révision de l'enveloppe financière de l'opération de construction du centre de loisirs intercommunal de Roche, à hauteur de 1 million d'euros hors taxes ;
- D'APPROUVER l'évolution du montant des marchés de travaux à 750 000 € HT, due au contexte inflationniste,
- D'AUTORISER le Président à attribuer le marché de maîtrise d'œuvre en procédure adaptée, estimé à 99 000 € HT,
- D'AUTORISER le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

La (le) Secrétaire de séance	Le Président	Pièces jointes
Martine CHASTAGNARET	René PORRETTA	